

CCAP – CP 2052 – 2001 Neuchâtel

A l'attention des employeurs affiliés
A l'attention des personnes assurées

Neuchâtel, le 17 août 2026

Votre contact :

cynthia.dasilva@ccap.ch – 032 727 37 74

Election du Conseil de fondation – CCAP Fondation de prévoyance

Le mandat actuel des membres du Conseil de fondation de CCAP Fondation de prévoyance se termine au 31 décembre 2026.

Une élection doit être organisée conformément aux statuts et au règlement d'organisation de la Fondation. Le Conseil de fondation étant paritaire, les employeurs élisent les membres représentant les employeurs et les assuré-e-s élisent les membres représentant les assuré-e-s.

Afin de garantir une continuité dans la gouvernance de la Fondation et de préserver le savoir-faire acquis, les membres ci-après se présentent pour un nouveau mandat :

Représentant-e-s des assuré-e-s

- M. Pierre-Alain Köstinger, Facchinetti SA, Neuchâtel
- Mme Cindy Sunier, Fondation Dubied-Piaget, Couvet

Représentant-e-s des employeurs

- M. Alexandre Dubois, Abbaye de Bevaix Sàrl, Bevaix

M. Olivier Vollenweider ne se représente pas.

Le nouveau mandat du Conseil de fondation sera de 4 ans et se terminera donc au 31 décembre 2030.

Vous pouvez vous porter candidat-e d'ici au **25 septembre prochain dernier délai**, au moyen du formulaire intitulé « proposition de candidature » en annexe du présent courrier et également mis à disposition sur notre site internet <https://www.ccap.ch/prevoyance-professionnelle/telechargements/>. Vous y trouverez également le règlement d'organisation, ainsi que le règlement d'élection.

A cet effet, nous vous remercions de veiller à transmettre la présente information à vos employé-e-s, en effet, cette information importante doit leur être dûment communiquée.

Un-e candidat-e à l'élection du Conseil de fondation doit être une personne intègre et jouir de sa pleine capacité civile ainsi que d'une bonne réputation. Il doit en outre être âgé de moins de 67 ans au moment de l'élection.

Les représentant-e-s des personnes assurées ne peuvent pas exercer de fonction dirigeante dans les entreprises.

Pour être recevable, une candidature doit être accompagnée d'un extrait du casier judiciaire suisse, d'un extrait du registre des poursuites, et d'un curriculum vitae signé. Le candidat ou la candidate doit également indiquer s'il fait l'objet de procédures judiciaires et/ou administratives et en préciser la nature.

Afin que vous puissiez vous faire une idée générale de l'activité exigeante qu'est celle d'un membre du Conseil de fondation, vous trouverez ci-dessous les tâches de ce dernier telles qu'elles figurent au point 2.9 du règlement d'organisation ainsi que le profil-type d'un membre du Conseil de fondation.

Tâches du Conseil de fondation

1 Le Conseil de fondation assure la direction générale de la Fondation, conformément aux dispositions de la loi et des ordonnances, des statuts et des règlements de la Fondation.

2 Le Conseil de fondation exécute toutes les tâches qui lui incombent en vertu de l'article 51a LPP. Ses tâches sont notamment les suivantes :

- a. adopter et modifier les statuts et les règlements de la Fondation;
- b. désigner l'organe de révision et l'expert en prévoyance professionnelle;
- c. approuver les comptes et le rapport annuels et les remettre à l'Autorité de surveillance;

3 Le Conseil de fondation peut, dans les limites de la loi, se faire assister par la Gérante dans l'exécution de ses tâches ou lui en déléguer tout ou partie.

4 Le Conseil de fondation exerce par ailleurs toutes les compétences qui ne sont pas déléguées à la Gérante, à un comité ou à un tiers, et veille à la formation initiale et continue de ses membres.

Profil-type d'un membre du Conseil de fondation

Un membre du Conseil de fondation doit assumer ses responsabilités et témoigner d'un intérêt particulier et d'une compréhension pour les questions liées à la prévoyance professionnelle, sans toutefois posséder forcément des connaissances approfondies.

Des connaissances générales de droit et de comptabilité pourraient notamment s'avérer être un atout pour bien mesurer les enjeux du domaine et comprendre les comptes annuels.

Chacun des membres du Conseil de fondation doit être disposé à suivre régulièrement une formation continue afin d'être au fait des développements de la prévoyance professionnelle.

Nous sommes à votre entière disposition pour tout complément d'information et vous présentons nos salutations les meilleures.

CCAP
Fondation de prévoyance
Lettre sans signature

Proposition de candidature à l'élection du Conseil de fondation**1^{er} janvier 2027 – 31 décembre 2030****CCAP Fondation de prévoyance**

Je soussigné-e, souhaite me présenter à l'élection du Conseil de fondation de CCAP Fondation de prévoyance, en tant que

☐ représentant-e des assuré-e-s☐ représentant-e des employeurs

Nom : _____

Prénom : _____

Entreprise : _____

Adresse de l'entreprise : _____

Fonction dans l'entreprise : _____

Adresse privée : _____

Date de naissance : _____

N° AVS : _____

Etat civil : _____

Lieu d'origine / Nationalité : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Déclaration spontanée

La déclaration suivante doit être remplie conformément à la vérité.

OUI / NON

a) Avez-vous déjà été impliqué-e dans une procédure civile ou pénale ou dans une enquête ouverte par une autorité de surveillance en relation avec vos activités professionnelles ou votre fonction, resp. êtes-vous impliqué-e dans une telle procédure ou enquête ?

☐

b) Avez-vous déjà exercé la fonction de membre de Conseil d'administration, membre de Conseil de fondation, membre de direction ou d'associé-e essentiel-le d'une entreprise, resp. d'une organisation, laquelle, pendant la durée de votre mandat ou durant l'année qui a suivi la fin de celui-ci, s'est trouvée en difficultés financières et/ou organisationnelles (sursis concordataire, faillite, liquidation, surveillance spéciale d'une autorité de surveillance ou d'une autorité similaire) ?

☐

c) Avez-vous déjà été révoqué-e ou suspendu-e d'une fonction de direction resp. de management ?

☐

d) Une association/fédération professionnelle (association d'actuares, d'avocats, d'analystes, etc.) a-t-elle déjà pris à votre encontre des sanctions ou autres mesures disciplinaires ?

e) Exercez-vous actuellement la fonction de membre d'un Conseil d'administration ou d'un Conseil de fondation (si oui, veuillez svp décrire auprès de quelle-s société-s) ?

.....

Dans le cas où il a été répondu à une ou plusieurs questions par oui, les faits doivent être présentés :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Lieu, date : _____

Signature : _____

Annexes

Les documents suivants, datés de moins de 3 mois, doivent être joints à la candidature :

- Extrait du casier judiciaire suisse
- Extrait du registre des poursuites
- Curriculum vitae

La proposition de candidature et ses annexes doivent être envoyées à CCAP, à l'att. de M. Dimitri Kroemer par courriel à cynthia.dasilva@ccap.ch d'ici au 25 septembre 2026 dernier délai.